

DELIBERATIONS

1/ CONTRAT DE PRET – CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE (DC30/2026)

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de contracter un prêt auprès de la CRCAM Sud Méditerranée pour le financement des prochains investissements de la commune dont le montant est estimé à cent mille euros (100 000 €). Monsieur le Maire précise que ce crédit est destiné à financer la vidéoprotection, l'étanchéité du toit de la mairie et les feux tricolores dit « de récompense ».

Monsieur le Maire précise les caractéristiques du prêt :

Prêt à taux fixe classique (amortissement progressif)

Montant : 100 000€

Durée : 10 ans

Taux : 4,05 %

Trimestrialité : 3 052.79€

Coût du crédit : 22 111 .60€

Cet emprunt a été inscrit au budget communal de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** à l'unanimité de contracter ce prêt auprès de la CRCAM Sud Méditerranée.

2/ REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES (DC 44/2026)

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 CGCT, l'Assemblée doit adopter son règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation.

Monsieur le Maire présente les dispositions contenues dans le projet de règlement et propose de l'adopter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal tel que présenté.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

AFFAIRES DIVERSES

1- *Information sur les nouvelles normes en matière d'isolation :*

Monsieur Jean-Antoine POMPA nous informe que Madame FUENTES, propose aux membres du Conseil municipal, une information sur les nouvelles normes en matière d'isolation des logements et sur les performances énergétiques (basses calories).

2- Point sur les travaux :

Monsieur Jean-Antoine POMPA nous informe que :

- les travaux du ruisseau sont terminés (bétonnage) mais qu'un tuyau d'eau usées est à découvert. Une demande de prise en charge de ce désagrément a été demandée à Perpignan Méditerranée Métropole mais la réponse ne nous sera transmise qu'à compter du 15 juillet 2026 ;
- le colombarium a été mis en valeur au cimetière ;
- les agents communaux ont terminé le débroussaillage des chemins et de l'arboretum. Les particuliers ont été relancés.

3- Retrait des colonnes textiles :

Monsieur le Maire nous informe que le Sydetom66 nous a averti de la décision de l'entreprise Le Relais de retirer une partie des colonnes textiles sur le territoire du département.

Celles installées sur la commune sont encore en place et nous ne savons pas encore si elles seront retirées.

4- Terrains rue Guillaume Apollinaire :

Monsieur le Maire nous informe que nous rencontrons des difficultés avec les parcelles que nous souhaitons vendre aux riverains de la rue Guillaume Apollinaire.

Ces terrains sont traversés par des réseaux d'assainissement et l'accès doit être laissé libre afin que le concessionnaire puisse y accéder en cas de travaux ou d'interventions.

Une solution est étudiée avec les services de la catalane des Eaux - Eau Agglo.

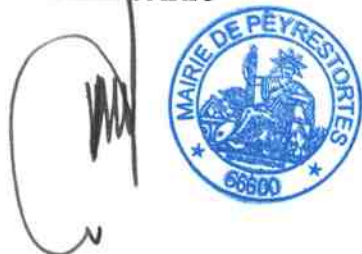
○○

La séance est levée à 19 heures.

Fait à Peyrestortes, le 30 juin 2026

Le Maire,
Alain DARIO

La secrétaire de séance,
Marie FONT



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'FONT', written in a stylized, cursive manner.

Mis en ligne sur le site internet de la commune <https://mairie-peyrestortes.fr/> le